

Fiche 6. Emploi et cadre de vie des familles

6.1 Famille et emploi

Pourquoi la représentation des familles est indispensable au dialogue social

Depuis 25 ou 30 ans, un mouvement de **mondialisation** se développe. Il se caractérise par :

- un transfert continu des emplois industriels vers les pays qui avaient accumulé un retard de développement
- une recherche des prix minimums par une mise en concurrence systématique
- une remise en cause plus ou moins rapide des modèles sociaux qui ont accompagné les générations précédentes

La mondialisation, plus dure pour les plus fragiles

Ces circonstances se sont traduites en France par une tension sur les emplois conduisant à une croissance du **chômage** des éléments les plus fragiles de la société, principalement les personnes n'ayant pas un niveau de formation suffisant ainsi que toute personne présentant un risque quelconque pour un éventuel employeur (jeunes, handicapés, personnes proches de la retraite, etc.) ou dont le parcours personnel a été l'objet d'une rupture (principalement les personnes dont la famille a été brisée par le veuvage ou le divorce).

Le modèle social français de moins en moins solidaire

On constate depuis 30 ans une dégradation de la solidarité horizontale institutionnalisée dans le « système social français », et notamment :

- de moindre compensation de la perte de niveau de vie (perte par rapport à des familles à catégorie socioprofessionnelle équivalente),
- développement des prélèvements non « familialisés » (TVA, taxes foncières et d'habitation, CSG et CRDS, etc. ne tiennent pas compte de la taille de la famille, n'admettent pas de quotient familial)

Quand la situation de l'emploi est fragilisée dans le même temps, cela conduit à une situation catastrophique pour de nombreuses familles.

Un rétablissement de cette solidarité à un niveau correct permettrait aux familles de mieux supporter les aléas de leur existence (et notamment ceux liés à l'emploi), ce qui leur permettrait de mieux jouer leur rôle dans la société.

La stabilité des familles est une chance pour l'emploi

La taille de la famille et la stabilité des familles ont une incidence positive sur l'emploi (travailleurs motivés et réguliers, sens des responsabilités, consommateurs, confiance en l'avenir, jeunesse créative et innovante, soutien aux personnes âgées, etc.), notamment sur l'emploi de proximité non dé-localisable.

La situation familiale des femmes (et parfois des hommes) a une incidence non négligeable sur leur employabilité.

La famille elle-même est un lieu d'emploi (exercice des responsabilités parentales, elles-mêmes rémunérées lorsqu'elles sont confiées à des

tiers) : il est pertinent de réfléchir à cette reconnaissance en termes de retraite, protection sociale, préparation à la reprise d'emploi extérieur.

Les conditions de l'emploi impactent les familles :

- des **rythmes de travail** (horaires, voyages, stress, temps de trajets, etc.) ou des mutations lointaines nuisent à la vie des familles constituées ou empêchent la constitution de celles-ci, et nuisent à leur stabilité
- la **précarité** de l'emploi gêne l'obtention d'un logement adapté à la famille, contribue à empêcher des personnes à fonder une famille, et quand elle est fondée elles nuisent au besoin de sécurité des enfants
- lors d'une **perte d'emploi**, la situation familiale n'est pas suffisamment prise en compte (ordre des licenciements dans les licenciements collectifs, perte des avantages liés à l'entreprise qui licencie, par exemple en termes de mutuelle santé ou assurances décès invalidité, etc.)
- l'emploi nécessite des aides aux familles pour des modes de **garde** des enfants adaptés

L'emploi serait au niveau national grandement amélioré, et par voie de conséquence la vie des familles, si familles et école réussissaient à bien **orienter les jeunes vers les professions** qui à la fois leur conviennent et répondent aux besoins de la société

La stabilité nécessaire aux familles ne signifie pas une absence de flexibilité dans le droit du travail : il suffit qu'existe une confiance dans la capacité à rebondir, et une culture acceptant les changements de situation

Les nombreux **seuils existants dans les dispositifs sociaux et fiscaux** peuvent conduire à des pertes de ressources pouvant elles-mêmes provoquer la perte d'emploi ou la non recherche d'emploi

Dans le domaine de l'emploi, il vaut mieux enchaîner des contrats précaires que de voir la pression économique transférer ces mêmes emplois dans des pays moins protecteurs. De nombreux contrats actuellement utilisés sont assortis de tels seuils définis par la loi (âge, durée maximale, nombre de renouvellements, catégorie sociale, dans le but d'éviter les abus) alors que des personnes parmi les plus fragiles situées à la marge des populations que l'on veut aider se trouvent acculées dans des filières d'exclusion.

Le besoin de logements

Le texte publié par les évêques de France en vue des prochaines échéances électorales indique le logement comme un thème prioritaire : « Parmi les difficultés que rencontrent les familles, le logement est sûrement un problème majeur. Notre pays connaît aujourd'hui une crise profonde du logement. Son coût conduit trop de familles à un éloignement de leurs lieux de travail, source d'épuisement et de déstructuration. L'accès à la propriété reste souvent un rêve inaccessible. Les logements sociaux sont trop peu nombreux, pas toujours habités par ceux qui y auraient droit ou alors isolés dans des quartiers sans mixité sociale. La séparation des couples et la reconstitution des familles augmentent les besoins. Au-delà des difficultés techniques considérables pour résoudre cette question, le logement doit être, pour l'État, une priorité politique essentielle. »

Les conséquences de la spéculation foncière rejouent directement sur les familles, et plus particulièrement sur les plus nombreuses. Ce problème touche bien sûr les familles en situation précaire, mais aussi et à grande échelle les classes moyennes. Ce qui était une difficulté sectorielle il y a quelques années est maintenant devenu un véritable problème de société.

Les difficultés liées au logement sont parfois liées à la fragilisation du couple et de l'action éducative des parents, favorisant le divorce, et accaparant d'autant plus le logement social. Les élus locaux sont unanimes lorsqu'ils évoquent les conséquences sociales du divorce, et leur impact sur le logement social.

Les AFC, conscientes des immenses difficultés rencontrées par les familles éclatées, rappellent donc qu'il ne serait ni juste, ni efficace de négliger les familles non éclatées en les privant des aides dont elles ont tant besoin pour rester unies.

Quelques chiffres :

En France, le nombre de personnes par ménage a diminué de moitié depuis deux siècles, tandis que le nombre de ménages est passé de 19 à 26 millions en 25ans (1980-2005). Le nombre de résidences principales a donc augmenté d'autant.

On compte 9 millions de logements locatifs répartis par moitié entre le marché libre et le locatif social. Une moitié du locatif social est affectée à des locataires très stables et satisfaits, tandis que l'autre moitié est affectée à des locataires qui n'ont pas d'autre choix.

On compte 1 million de logements vacants et moins de 400 000 logements neufs construits chaque année.

Ces chiffres sont à mettre en face du déficit de logements, surtout en région Ile de France.

La dépense publique liée au logement représentait 26 milliards d'Euros en

2003. Ces aides, essentiellement concentrées sur le locatif, profitent largement à une population aisée et peu aux familles les plus pauvres qui rencontrent des difficultés croissantes depuis 25 ans.

La spéculation foncière exacerbée privilégie d'autant plus le marché des logements de petite taille qui sont les plus rentables. Ce qui a un impact significatif sur la vie quotidienne des familles.

Dans les années 60 la dépense logement représentait environ 10% du budget familial français; elle est passée aujourd'hui à 25% et même 30% en Région Ile de France. C'est précisément dans cette région que se posent les problèmes les plus importants. Le revenu moyen du Parisien est de 50% supérieur à celui du Francilien qui est de 50% supérieur à celui du Français moyen. Conséquence : La banlieue parisienne est principalement peuplée de ménages qui n'ont pas pu s'installer à Paris faute de moyens. Plus les familles sont nombreuses, plus elles ont du mal à financer leur logement et sont contraintes de s'éloigner de Paris, avec une conséquence sensible sur l'équilibre de la vie familiale en raison du budget et des temps de transport. Par ailleurs, les familles nombreuses qui ont pu hériter d'un logement adapté à leur taille se voient touchées par un impôt sur la fortune qui ne tient pas compte de la composition familiale et contribue éventuellement à les mettre en difficulté financière.

L'efficacité des mesures liées au logement doit être mieux évaluée, de manière à privilégier celles qui s'avèrent plus favorables et à corriger celles qui s'avèrent inadaptées. Quelques exemples :

- Trop de bénéficiaires de HLM ne sont pas ceux qui en ont le plus besoin.
- Trop de logements issus des dispositifs fiscaux de placement locatif sont de qualité médiocre et inadaptée.
- Trop de logements sont réglementairement conformes et pourtant inadaptés au bien-être des familles
- Trop de plans d'urbanisation ont plongé les familles dans un cadre de vie insupportable.
- Trop de logements sont de taille insuffisante et ne permettent pas aux familles d'accueillir un enfant supplémentaire.
- Trop de personnes âgées ne trouvent pas de solution intermédiaire entre leur maintien à domicile et leur accueil dans des établissements fortement spécialisés.
- Trop de logements de personnes âgées qui souffrent de solitude sont en grande partie inoccupés

Les AFC considèrent donc que la politique du logement ressort directement de la politique familiale. En d'autres termes, l'urbanisme et la politique du logement doivent rechercher en priorité un meilleur équilibre de vie pour les familles. L'urbanisme doit notamment veiller à favoriser la répartition des familles sur le principe de la mixité sociale.

Capacité d'accueil



Appliquer la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (S.R.U.)

Les familles nombreuses sont oubliées

La relance de la construction de logements sociaux est une nécessité et, à cet égard, la loi S.R.U. qui oblige des communes à ce que leur parc immobilier comprenne au moins 20 % de logements sociaux doit être fermement appliquée.

Dans la mise en oeuvre de cette politique, une attention particulière doit être portée aux **besoins des familles nombreuses** qu'il s'agisse des familles « biologiques » ou des familles « recomposées ».



Inciter à la construction de plus grands logements

- **En diminuant la taxe locale d'équipement (T.L.E.)**, versée par le constructeur aux collectivités locales d'implantation, en proportion de la construction de **grands** logements.
- en acceptant les **dépassements du coefficient d'occupation des sols (C.O.S.)** si celui-ci est nécessité par la construction de grands logements.



Favoriser la location de chambre chez l'habitant

Développement et promotion du « logement contre services », notamment chez les personnes âgées : agences de placement, abattements fiscaux, aides à la rénovation... Le but étant d'inciter à l'occupation de logements largement sous utilisés et de lutter contre l'isolement des personnes n'ayant plus de famille.

Aide financière

Augmenter le taux d'abattement de la taxe d'habitation par personne à charge

L'augmenter par la loi. Il existe en effet un abattement obligatoire de ce type, mais le taux obligatoire est très bas. Certes, les collectivités locales ont la possibilité d'augmenter celui-ci, de 5 ou 10 points, mais beaucoup d'entre elles ne font pas usage de cette faculté. La fixation à un **taux plus élevé de cet abattement obligatoire** permettrait de résoudre ce problème

Réviser la réglementation des HLM

Etablir l'attribution d'un logement HLM, non plus à vie, mais sur le principe d'un bail de 6 et 9 ans, et réviser le montant du loyer sur la base du revenu imposable.

Révision des cautions et du contrôle des APL

Le système des cautions doit être impérativement revu. Le contrôle des APL pour les étudiants doit être resserré, pour éliminer les conditions inacceptables de logement faites par certains bailleurs.

Bonifier les prêts d'accession sociale

Aligner le niveau de l'aide à l'accession sociale sur celui de l'aide au locatif social.

Accès à la propriété

Accès à la propriété des locataires de HLM

Rendre possible la transformation de la location en accès à la propriété. Prendre en compte partiellement les loyers déjà payés et ouvrir le droit aux prêts d'accession sociale aidés.

Prêts à taux zéro pour les familles nombreuses

Des progrès sensibles ont été consentis pour élargir les conditions d'octroi des prêts à taux zéro. Il convient de poursuivre cet effort en direction des familles nombreuses notamment

- en permettant aux ascendants d'y accéder au profit de leurs descendants directs et à partir du seuil de trois enfants.
- en augmentant les sommes consenties en fonction du marché immobilier local.

Cadre de vie

Le logement est le premier espace vital de la famille. De très nombreux architectes urbanistes déplorent le manque de considération des maîtres d'ouvrage et d'œuvre pour proposer aux familles, mêmes modestes, une conception diversifiée des locaux d'habitation aux conditions de vie quotidienne d'une famille en fonction de leur taille, de leur situation géographique,

Par ailleurs, la nécessité absolue de répondre aux exigences posées désormais tout à la fois par les économies d'énergie et l'adaptation inéluctable aux changements climatiques des prochaines décennies doit conduire à un effort d'investissement sans précédent, non seulement dans le neuf, mais dans l'ancien afin de tendre vers un respect des normes techniques et thermiques de plus en plus exigeantes.

Cet effort en faveur d'une vraie prise en compte de la qualité du cadre de vie a été mis en relief par de nombreux et récents rapports des professions concernées, des Administrations, du Parlement et du CES.

Les familles sont directement concernées, et au premier chef les familles avec enfants.

Les AFC sont particulièrement attentives aux mesures déjà prises et énoncent à cet égard quelques priorités impératives qu'elles entendent voir respectées :



Réglementer le locatif social

Il faut renforcer la réglementation imposant une meilleure qualité de l'investissement locatif défiscalisé.

Il faut aussi développer des mécanismes à grande échelle visant à récompenser la construction de logements qui, au-delà du respect de la réglementation, se montrent mieux adaptés au bien être des familles.



Aménager les logements

Les crédits d'impôt et les crédits à la consommation doivent être orientés ou réorientés vers les investissements ou les aménagements de structure du logement (salubrité, espace, isolation thermique, équipements favorisant les économies d'énergie...)

La formation initiale et professionnelle dans l'ensemble de la filière du bâtiment doit être considérablement développée : un effort budgétaire des acteurs comme des pouvoirs publics est nécessaire.

L'obligation du respect des normes doit être accompagnée de la mise en place de diagnostics indépendants et modulée dans la durée pour être supportable par toutes les familles, notamment par exemple dans l'application des normes de la réglementation thermique et de celle de la rénovation de l'ensemble du réseau des canalisations actuellement en plomb.

6.3 Famille et consommation

La CNAFC est l'une des 18 associations nationales de consommateurs reconnues par l'Etat. L'Etat reconnaît ainsi aux AFC la capacité de représenter les familles dans tous les domaines de la vie économique et sociale et auprès de tous les acteurs : élus, entreprises, organismes officiels, tribunaux, médias, ...

La CNAFC siège à ce titre au Conseil National de la Consommation, au Collectif Inter Associatif Enfance Média, à la Commission Nationale des Clauses Abusives, à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, à l'AFNOR, comme au Conseil National des Assurances, au Comité Consultatif du Secteur Financier ou au Conseil National des Opérations Funéraires... Elle est consultée par la SNCF, EDF, GDF, le Conseil Supérieur du Notariat, La Poste, les Entreprises du Médicament et bien d'autres. Au niveau local, départemental et régional le champ d'action offert aux AFC est considérable, car légitime comme association de consommateurs et association reconnue d'utilité publique :

- Logement, conseils aux familles, négociations avec les mairies
- transports locaux ou régionaux : mairie, SNCF
- cantines :
- services à domicile
- commerce local
- développement durable
- accueil des usagers
- traitement des litiges de la vie quotidienne
- surendettement
- comité consultatif sur l'eau ou l'urbanisme

Une spécificité reconnue

L'approche que nous avons de la consommation est particulièrement respectueuse de l'Homme considéré dans sa totalité. Le consommateur que nous représentons n'est pas caricatural, il est complexe car à la fois être matériel et spirituel, parent et enfant, éducateur et élève, social et recentré sur l'intériorité, bénévole et agent économique, consommateur et producteur,...

Les familles sont habituées à concilier chaque jour plusieurs vies. Elles ont à gérer travail, écoles, transports, repas, problèmes de santé. Elles supportent des horaires serrés et des contraintes administratives et financières. Elles cherchent des logements et un environnement qui facilitent l'épanouissement de chaque membre de la famille. Dans ce tourbillon de la vie quotidienne moderne, les familles constatent les nombreuses insuffisances de l'organisation de la société et les carences des produits et services proposés à la consommation.

Force est de constater que notre société, dite de consommation, privilégie tantôt l'approche purement économique, tantôt l'approche sociale et cela dans une logique de confrontation qui ne donne pas la sérénité nécessaire à la prise en compte de tous les paramètres de chaque problème rencontré dans la vie quotidienne. Aussi les réponses apportées à des questions complexes sont-elles parfois simplistes ou idéologiques.

Des AXES concrets d'action et d'orientation

La consommation n'est pas une fin en soi et cela donne du recul pour analyser les sujets abordés et éduquer les jeunes et moins jeunes à une consommation responsable, hiérarchi-

sée selon les besoins fondamentaux de la famille et non selon les incitations du moment. Cette approche nous a conduit par exemple,

Surendettement :

Création d'un fichier des prêts à la consommation pour responsabiliser les organismes de crédit et apaiser la compulsion d'achats de certains.

Transport Aérien :

Dans le dossier des surréservations il faut mieux prises en compte les contraintes des passagers. En effet, ceux qui ne peuvent se permettre de différer leur voyage (mariage, événement familial...), sont fortement pénalisés. Il faut étudier avec les compagnies aériennes, légitimement soucieuses de remplir leurs avions, les modalités pratiques pour aboutir ainsi à plus de respect des personnes au delà des réglementations.

Publicités et les annonces choquantes : Rapporteur du groupe de travail du CNC sur la Publicité et l'Enfant la CNAFC oriente l'évolution des réglementations et des contrôles.

Santé : plus particulièrement la lutte contre l'obésité, la surveillance des allégations sur les aliments bons pour la santé, ...

Niveau de Vie

Pour mieux cerner l'évolution des courses en grande surface un nouvel indicateur, le Chariot Type, a été élaboré par le Ministre de l'Economie et des Finances. La CNAFC y a activement participé et a permis de prendre en compte la famille de quatre enfants dans cet indicateur.

La Carte Famille Nombreuse a été initiée par les AFC et doit trouver, localement, des débouchés. Les négociations sont à poursuivre avec les commerçants et élus en ce sens.